colegio Julio Verne
tres idiomas, dos raíces, un futuro

ÉTABLISSEMENT CONVENTIONNÉ
aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Élections des représentants de parents 2018/2019
Conseil d'École et Conseil d'Établissement

Quand et comment déposer une liste de candidats ?

Document à retirer au secrétariat de l'école

Les listes doivent être déposées au secrétariat du proviseur

Avant le mardi 9 octobre à 12h

Chaque liste doit être accompagnée d'une profession de foi présentant les objectifs et thèmes de réflexion mis en avant par les candidats.

Quand et comment voter ?

Par voie électronique

Du vendredi 12 au mardi 16 octobre à 23h59 :

- Vous recevrez un message avec un identifiant et un mot de passe par élection vous concernant (Conseil d'Etablissement et Conseil d'Ecole).
- Vous devrez cliquer sur le lien du scrutin.
- Vous devrez entrer votre « identifiant », puis votre « mot de passe » pour procéder au vote.

La proclamation des résultats se déroulera le

Mercredi 17 octobre à 12h30

Comment choisir ses représentants ?

Les professions de foi des candidats seront en ligne sur le site internet.

- **Chaque parent, dès lors qu'il exerce l'autorité parentale, est électeur et éligible.**
- Chaque parent dispose d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits.
- Les membres de chaque Conseil sont élus pour la durée de l'année scolaire, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste.
- Vous votez pour une liste complète de parents (sans pouvoir en mélanger les noms, en rayer ou en ajouter).

Au Conseil d'établissement	Au Conseil d'Ecole
Tous les parents du primaire et du secondaire sont éligibles et électeurs **4 sièges à pourvoir**	**Seuls les parents du primaire** sont éligibles et électeurs **15 sièges à pourvoir**